

Evaluation du bien-être subjectif en milieu urbain chez les habitants de la Ville de Kinshasa

NKELE NKENI Patrice

(Reçu le 5 Janvier 2021, validé le 06 Janvier 2021)
(Received January 5th 2021, validated January 6th 2021)

Résumé

La présente étude a eu pour objectif d'évaluer le bien-être subjectif en milieu urbain des habitants de la Ville de Kinshasa. Pour ce faire, une échelle d'évaluation du bien-être subjectif en milieu urbain a été évaluée à un échantillon de commodité de 150 habitants de la commune de Kimbanseke. Les résultats de l'étude indiquent que les sujets de l'étude éprouvent un mal-être subjectif en milieu urbain. Ils ne sont donc pas satisfaits de leur environnement physique et cela dans ses différentes dimensions (bâtiments, économie, culture et loisirs, environnement naturel, politiques publiques).

Mots-clés : Evaluation, bien-être subjectif en milieu urbain, ville de Kinshasa, qualité de vie, habitants...

Abstract :

This study aimed to assess the subjective well-being in urban areas of the inhabitants of the City of Kinshasa. To do this, an evaluation scale of subjective well-being in an urban environment was evaluated on a convenience sample of 150 inhabitants of the commune of Kimbanseke. The results of the study indicate that the subjects of the study experience subjective malaise in an urban environment. They are therefore not satisfied with their physical environment in its various dimensions (buildings, economy, culture and leisure, natural environment, public policies).

Keywords: Evaluation, subjective well-being in urban areas, city of Kinshasa, quality of life, inhabitants...

I. Introduction

De nos jours, les citadins sont de plus en plus concernés par leur bien-être vie et se posent des questions liées à leur satisfaction de vivre en villes (Bourdin & Cornier, 2017 ; Enguta, 2022). En effet, depuis plusieurs années en République Démocratique du Congo (RDC), on constate un exode rural très marqué. Les populations qui vivaient dans les milieux ruraux se déplacent tous pour s'installer dans les villes. Ce déplacement vers la ville est dicté par le souci de ces dernières à pouvoir bien vivre et à trouver des emplois qui peuvent leur permettre de satisfaire leurs besoins de vie.

Une fois dans les villes, ces populations font face à des citadins qui, eux aussi, sont remplis d'espoir et attendent que les gouvernants leurs facilitent la tâche pour bien s'insérer dans la société. Ce

problème n'est pas propre à la RDC, il est également observé à travers le monde. A ce sujet, Roy-Valex (2006) affirme que dans un contexte de concurrence accrue entre les territoires, ces derniers doivent offrir des emplois et une qualité de vie qui puissent répondre aux attentes des habitants.

De fait, les espaces urbains doivent continuellement stimuler leur compétitivité et leur attractivité pour survivre. Dans ce cadre concurrentiel entre les espaces urbains, le rôle des pouvoirs publics est transformé (Lamarche, 2003). Ils appréhendent les territoires en termes de rivalité et doivent renforcer leurs avantages concurrentiels pour attirer les capitaux et limiter dans la mesure du possible l'exode rural. Parmi ces avantages concurrentiels, la question du bien-être en ville a toute sa place et constitue un argument de plus en plus récurrent. Bourdeau-Lepage (2015) défend ainsi l'idée qu'il est essentiel d'envisager l'attractivité des territoires à travers le bien-être et les aménités qu'ils offrent.

D'ailleurs, l'Union européenne accorde plus d'importance au bien-être des citoyens en villes. Ainsi, elle se propose depuis 2015 à améliorer durablement la situation économique et la qualité de vie de tous ses habitants, où qu'ils vivent (Bourdin & Cornier, 2017). L'émergence d'une politique urbaine à l'échelle européenne a donné un nouvel élan sur la nécessité de surveiller le développement et la mise en œuvre de cette politique via notamment des indicateurs comparables sur le bien-être.

C'est dans ce cadre que la Commission européenne a porté le projet de la création d'un Audit Urbain dont l'objectif est d'évaluer les perceptions de bien-être en ville par les habitants. Cette enquête aborde plusieurs domaines tels que l'emploi, le logement, l'environnement, les transports, la culture et les services urbains.

Les variables choisies rejoignent en partie les travaux de Sen (1997) selon lesquels un territoire doit être en mesure d'offrir à la fois une « capacité d'être » (la liberté de se loger aisément, de se maintenir en bonne santé, de bénéficier de la sécurité et d'un cadre de vie agréable) et une « capacité d'agir » (la liberté de se déplacer, d'accéder à l'éducation, au marché du travail et à des loisirs variés).

Beaucoup d'études ont été ainsi réalisées dans le contexte européen et ont permis de classer les différentes villes congolaises en fonction de leur bien-être. En RDC, des études pareilles sont rares et cette rareté ne permet pas d'identifier les axes d'intervention prioritaires dans les politiques urbaines. La présente se situe dans ce contexte d'audit urbain et se propose d'évaluer le bien-être subjectif des habitants de la Ville de Kinshasa et plus précisément ceux de la commune de Kimbanseke.

Le choix de la commune de Kimbanseke se justifie par le souci d'évaluer l'attractivité de cette commune et d'identifier les axes prioritaires d'intervention pour améliorer le bien-être des résidents de cette commune.

II. Cadre méthodologique

2.1. Cadre physique

La ville de Kinshasa constitue le cadre physique de la présente étude. De façon plus précise, la commune de Kimbanseke est la commune où la présente étude a été réalisée. Signalons que la commune de Kimbanseke est l'une des 24 communes de la Ville de Kinshasa. Elle est située dans le district de la Tshangu et est la commune la plus peuplée. Elle est une des communes urbaines les plus vastes de Kinshasa avec près d'un million d'habitants.

Elle est bornée :

- Au Nord par l'intersection de la Rivière Nsanga avec l'axe du bouvelard Lumumbu jusqu'à son intersection avec la rivière Tsuenge ;
- À l'Est par la rivière Tsuenge jusqu'à sa source, ensuite par une ligne droite nord-sud reliant la source de la Tsuenge à la source Ouest de la rivière Bosumu ; puis la rivière Bosumu jusqu'à son intersection avec la limite sud de la ville-province de Kinshasa;
- Au Sud par la limite de la Province de Kinshasa jusqu'à son intersection avec la rivière Ndjili ;
- À l'Ouest par la rivière Ndjili jusqu'à son intersection avec l'axe prolongé de l'avenue Kumbi ; puis la rivière Tshangu jusqu'au boulevard Patrice Lumumba.

La commune de Kimbanseke est divisée en 30 quartiers : (1) 17-Mai, (2) Bahumbu, (3) Bamboma, (4) Biyela, (5) Boma, (6) Disasi, (7) Esanga, (8) Kamba Mulumba, (9) Kasa-Vubu, (10) Kikimi, (11) Kingasani, (12) Kisantu IR ben, (13) Kutu, (14) Luebo, (15) Malonda, (16) Mangana, (17) Maviokele, (18) Mbuala, (19) Mfumu Nkento, (20) Mikondo, (21) Mokali, (22) Mulie, (23) Ngamazita, (24) Ngampani, (25) Ngandu, (26) Nsanga, (27) Nsumabwa, (28) Révolution, (29) Sakombi et (30) Salongo.

a. Participants à l'étude

La population de notre étude est constituée de tous les habitants de la commune de Kimbanseke âgés d'au moins 18 ans. De cette population, un échantillon non probabiliste de 150 sujets a été extrait. Cet échantillon varie en fonction de quatre variables sociodémographiques : sexe, âge, niveau d'études et quartier de résidence. En ce qui concerne le sexe, notre échantillon est constitué de 80 hommes contre 70 femmes. Au niveau de l'âge, nous avons 25 âgés de 18-29 ans, 50 sujets âgés de 30-39 ans, 35 sujets âgés de 40-49 ans, 36 sujets âgés de 50-59 ans et 24 sujets âgés d'au moins 60 ans.

En ce qui concerne le niveau d'études, nous avons 20 sujets sans niveau d'études, 35 brevetés du cycle court de l'enseignement secondaire, 30 diplômés d'état, 36 gradués et 29 licenciés. Enfin, s'agissant du quartier de résidence, on a 45 sujets de Kingasani, 30 sujets de Mokali, 30 sujets de Mikondo, 25 sujets de Ngampani et 20 sujets de Bahumbu.

b. Méthode et technique de récolte des données

Pour récolter les données de l'étude, nous avons recouru à la méthode d'enquête appuyée par une échelle d'évaluation du bien-être subjectif en milieu urbain de Bourdin et Cornier (2017). Cette échelle évalue le bien-être subjectif à travers cinq dimensions : (1) bien-être lié à l'environnement bâti, (2) bien-être lié à l'environnement économique local, (3) bien-être lié à l'environnement culturel et des loisirs, (4) bien-être lié à l'environnement naturel et (5) bien-être lié à l'environnement des politiques publiques. Dans l'ensemble, l'échelle est constituée de 25 items en raison de 5 par thèmes.

Concrètement pour répondre à cette échelle, le sujet est invité à donner son point de vue en rapport avec les énoncés des items en spécifiant s'il est totalement en désaccord (TD), en désaccord (D), en accord (A) et totalement en accord (TA.) avec les différents énoncés de l'échelle. L'administration de notre échelle s'est déroulée en deux moments phares : la pré-enquête et l'enquête proprement dite. Le but de cette pré-enquête était de déterminer le degré d'applicabilité de notre échelle et de nous prononcer sur sa compréhension auprès des sujets de l'étude afin d'y porter des corrections si cela s'avérait nécessaire. Notre pré-enquête s'est déroulée durant la deuxième quinzaine du mois de novembre 2021 et a porté sur 12 sujets. L'enquête proprement dite a eu lieu durant tout le mois de décembre 2021.

L'administration de l'échelle durant était directe ce qui revient à dire que nous avons remis les échelles aux sujets de l'étude et chacun d'eux répondait librement après avoir bénéficié des explications sur les consignes. Ceux qui ne pouvaient pas lire le français, nous avons été obligé de lire pour eux en traduisant en lingala.

III. Résultats de l'étude

3.1. Résultats globaux de l'étude

Le tableau suivant donne une description détaillée des résultats de l'étude en tenant compte de certains indices statistiques de tendance centrale et de dispersion.

Tableau n° 1 : Présentation globale des résultats (N= 150)

Notes Ind. Stat.	BEEB	BEEEL	BEEECL	BEEN	BEEPP
Moyenne (M)	1,90	1,95	1,91	1,99	1,88
Ecart – type (σ)	0,73	0,81	0,72	0,67	0,82
Variance(σ^2)	0,53	0,65	0,518	0,45	0,67

Légende : BEEB : Bien-être lié à l'environnement bâti, BEEEL : Bien-être lié à l'environnement économique local, BEEECL : Bien-être lié à l'environnement culturel et des loisirs, BEEN : Bien-être lié à l'environnement naturel et BEEPP : Bien-être lié à l'environnement des politiques publiques.

La lecture du tableau n°1 indique que les notes moyennes des sujets aux différentes dimensions du bien être évaluées par notre échelle (bien-être lié à l'environnement bâti, bien-être lié à l'environnement économique local, bien-être lié à l'environnement culturel et des loisirs, bien-être lié à l'environnement naturel et bien-être lié à l'environnement des politiques publiques) sont respectivement de : 1,90 ; 1,95 ; 1,91 ; 1,94 et 1,88. En situant ces moyennes sur l'échelle d'interprétation, on constate qu'elles tombent toutes dans l'intervalle de 1,5-2,4 correspondant à la présence effective d'un mal-être environnement. En d'autres termes, pour les sujets de l'étude, la qualité de vie dans la commune de Kimbanseke est mauvaise.

En ce qui concerne le bien-être lié à l'environnement bâti, les sujets de l'étude ne sont pas satisfaits. En effet, ils affirment que la qualité des bâtiments construits dans la commune n'est pas bonne. Ils pensent aussi que les rues ne sont pas bien aménagées. S'agissant du bien-être économique, les sujets de l'étude affirment ne pas être satisfaits de l'économie de leur commune car ils affirment ne pas avoir la facilité de trouver un emploi décent et éprouver des difficultés de trouver un bon logement à un prix raisonnable.

En ce qui concerne le bien-être lié à l'environnement culturel et des loisirs, les résultats de l'étude indiquent que les sujets de l'étude ne sont pas satisfaits des conditions culturelles de leur commune. Ils affirment que leur commune ne dispose pas d'installations sportives appropriées à part quelques terrains de football. Ils pensent aussi que les espaces culturels sont quasi-inexistants à part quelques bibliothèques des écoles. Au niveau de l'environnement naturel, les résultats de l'étude indiquent que les espaces verts sont mal-entretenus. Ils affirment ne pas être satisfaits de leur environnement naturel à cause des pollutions et de l'insalubrité.

Enfin, les sujets de l'étude ne sont pas satisfaits des politiques publiques mises en place dans leur commune. Ils estiment que les gouvernants ne fournissent pas d'efforts considérables pour améliorer la qualité de vie des habitants de la commune de Kimbanseke.

3.2 Etude de la normalité des distributions de l'étude

Les résultats s'y rapportant attestent la normalité des distributions de notre étude car les différentes probabilités (BEEB : 0,12 ; BEEEL : 0,72 ; BEEECL : 0,06 ; BEEN : 0,23 et BEEPP : 0,30) se révèlent statistiquement supérieures à la probabilité critique (0,05).

3.3. Effets des variables sociodémographiques sur le bien-être subjectif en milieu urbain

Il est question de tester l'effet des variables sociodémographiques de l'étude (sexe, âge, niveau d'études et quartier de résidence) sur les notes des sujets en rapport avec le bien-être subjectif en milieu urbain de notre étude. L'influence du sexe sur les notes du bien-être subjectif a été testée en recourant au test t de Student. Le choix de ce test se justifie par le fait qu'il est très indiqué pour comparer les moyennes de deux groupes ayant de petits ou de grands échantillons dont les distributions sont normales (Chanquoy, 2005). L'influence de l'âge, du quartier de résidence et du

niveau d'études sur les résultats de notre étude a été testée en recourant à l'analyse de variance (ANOVA). Le choix de cette analyse s'explique par le fait qu'elle est indiquée pour comparer plus de deux moyennes respectant la condition de normalité et l'homogénéité des variances.

3.3.1. Effet de la variable sexe sur le bien-être subjectif en milieu urbain

Les résultats de l'étude ont montré que la variable sexe n'a pas influencé les différentes dimensions du bien-être subjectif en milieu urbain (bien-être lié à l'environnement bâti : $p > 0,05$, t de Student = 1,27 ; bien-être lié à l'environnement économique local : $p > 0,05$, t de Student = 5,39 ; bien-être lié à l'environnement culturel et des loisirs : $p > 0,05$, t de Student = 6,71 ; bien-être lié à l'environnement naturel : $p > 0,05$, t de Student = 4,69 ; bien-être lié à l'environnement des politiques publiques : $p > 0,05$, t de Student = 4,80).

3.3.2. Effet de la variable tranche d'âge sur le bien-être subjectif en milieu urbain

Les résultats de l'étude révèlent que la variable tranche d'âge n'a pas influencé les différentes dimensions du bien-être subjectif en milieu urbain des sujets de l'étude (bien-être lié à l'environnement bâti : $p > 0,05$, F de Snedecor = 1,27 ; bien-être lié à l'environnement économique local : $p > 0,05$, F de Snedecor = 5,39 ; bien-être lié à l'environnement culturel et des loisirs : $p > 0,05$, F de Snedecor = 6,71 ; bien-être lié à l'environnement naturel : $p > 0,05$, F de Snedecor = 4,69 ; bien-être lié à l'environnement des politiques publiques : $p > 0,05$, F de Snedecor = 4,80).

3.3.3. Effet de la variable tranche d'âge sur le bien-être subjectif en milieu urbain

Les résultats de l'étude indiquent que le niveau d'études n'a pas influencé les différentes dimensions du bien-être subjectif en milieu urbain des sujets de l'étude (bien-être lié à l'environnement bâti : $p > 0,05$, F de Snedecor = 2,66 ; bien-être lié à l'environnement économique local : $p > 0,05$, F de Snedecor = 2,56 ; bien-être lié à l'environnement culturel et des loisirs : $p > 0,05$, F de Snedecor = 1,75 ; bien-être lié à l'environnement naturel : $p > 0,05$, F de Snedecor = 6,23 ; bien-être lié à l'environnement des politiques publiques : $p > 0,05$, F de Snedecor = 1,86).

3.3.4. Effet de la variable quartier de résidence sur le bien-être subjectif en milieu urbain

La variable quartier de résidence n'a pas influencé les différentes dimensions du bien-être subjectif en milieu urbain des sujets de l'étude (bien-être lié à l'environnement bâti : $p > 0,05$, F de Snedecor = 0,40 ; bien-être lié à l'environnement économique local : $p > 0,05$, F de Snedecor = 0,38 ; bien-être lié à l'environnement culturel et des loisirs : $p > 0,05$, F de Snedecor = 0,33 ; bien-être lié à l'environnement naturel : $p > 0,05$, F de Snedecor = 0,63 ; bien-être lié à l'environnement des politiques publiques : $p > 0,05$, F de Snedecor = 0,50).

3.4. Discussion des résultats

Les résultats de l'étude indiquent que les sujets de l'étude ne sont pas satisfaits de la qualité de vie de leur milieu de vie. Ils estiment que les bâtiments de leur commune ne tiennent pas compte des normes de construction. Du point de vue des normes urbanistiques, ils pensent que la construction dans leur commune ne respecte pas les normes en la matière. Ces résultats semblent aller de pair avec la perception populaire selon laquelle la commune de Kimbanseke fait partie des communes moins nanties où les conditions de vie de ses habitants ne sont très bonnes comparativement à celles des communes de District de Lukunga.

Au niveau économique, les résultats de l'étude indiquent que l'économie de la commune de Kimbanseke n'est pas efficace comparativement à celle d'autres communes. C'est pourquoi, les possibilités pour les sujets de trouver facilement un emploi formel dans cette commune sont très minimes. Ces résultats sont en harmonie avec les indicateurs socio-économiques de cette commune qui sont au noir. L'environnement culture et des loisirs de cette commune est également mal perçu par les sujets de l'étude. En effet, pour les sujets de l'étude, la commune ne dispose pas d'un environnement adéquat qui permet à la jeunesse d'exercer certaines activités physiques.

Bien que la commune dispose de plusieurs espaces verts où la population pratique les activités maraichères, ces espaces ne sont pas bien entretenus car on peut retrouver des déchets tout autour de ces espaces. Des efforts supplémentaires doivent être fournis par les autorités pour assainir la commune. Enfin, les sujets de l'étude pensent que l'administration communale ne pose pas d'actes allant dans le sens de valoriser la commune. Les politiques provinciales souffrent d'exécution au niveau communal.

IV. Conclusion

La présente étude a essayé d'évaluer le bien-être subjectif en milieu urbain chez les habitants de la ville de Kinshasa. De façon précise, il était question, pour nous, d'évaluer la perception que les habitants de la commune de Kimbanseke ont par rapport à la qualité de vie dans leur commune. C'est dans ce contexte que nous avons administré une échelle d'évaluation du bien-être subjectif en milieu urbain à un échantillon de 150 habitants de la commune de Kimbanseke.

Les résultats obtenus révèlent que les sujets de l'étude éprouvent un sentiment de mal-être en milieu urbain de Kinshasa. En d'autres termes, les sujets estiment que la qualité de vie dans la ville de Kinshasa (et plus précisément dans la commune de Kimbanseke) est mauvaise. De cette étude, des axes d'intervention sont fournis et peuvent permettre de contribuer à la revalorisation de la commune de Kimbanseke.

Bibliographie

- Antunez, K., Haran, L. & Roussez, V. (2016). Diagnostics de qualité de vie : prendre en compte les préférences des populations. *Revue de l'OFCE*. 145. 49-62.
- Atkinson, T. (1979). *Public perceptions of the quality of life in Statistics Canada*. Ottawa: Statistics Canada.
- Bley, D. & Vernazza, C. (2005). *La qualité de vie : actualité et enjeux d'un concept*. En ligne sur : <https://archives-ouvertes.fr>.
- Bourdeau-Lepage, L. (2015). Repenser l'attractivité des territoires : Globalisation, durabilité et aménités In Bourdeau-Lepage L. et Gollain V., 2015. *Attractivité et compétitivité des territoires : théories et pratiques (pp.24-39)*. Paris : Éditions CNER.
- Bourdin, S. & Cornier, T. (2017). Au-delà de la mesure du bien-être en milieu urbain : quelle perception de la qualité de vie dans les villes européennes ? *Géographie, Économie, Société*. 19. 3-31.
- Enguta Mwenzi, J. (2022). Perception de la qualité de vie à la cité d'Iyonda par ses habitants. Article sous press.
- Flax, M.J. (1972). *A study in comparative urban indicators: Conditions in 18 large metropolitan areas*. Washington, D.C: The Urban Institute.
- Lamarche, T. (2003). Le territoire entre politique de développement et attractivité. *Études de communication*. 5.66-77.
- Roy-Valex, M. (2006). La « classe creative » et la compétitivité urbaine. Culture et économie ou l'envers et l'endroit d'une théorie. In Tremblay D.-G. & Tremblay R., *La compétitivité urbaine à l'heure de la nouvelle économie (pp.325-352)*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Sen, A. (1997). *On Economic Inequality. Expanded edition with substantial*. Oxford : Clarendon Press.

NKELE NKENI Patrice

Assistant à l'Institut National de Bâtiments et Travaux
Publics. Kinshasa. République Démocratique du Congo.